

Règlement du Championnat de France Elite de Voile Olympique 2013

Préambule

Les titres du Championnat de France Elite de Voile Olympique seront décernés à partir des classements de la compétition support organisée par la FFVoile : **La Semaine Olympique Française 2013**.

Le Championnat de France Elite de Voile Olympique est régi par le présent règlement.

Admissibilité

Les titres de Champion(ne)s de France Elite de Voile Olympique sont délivrés à des licenciés de la FFVoile de nationalité française.

Titres décernés

La Fédération Française délivre un titre de Champion(ne)s de France Elite dans les dix séries olympiques, à savoir :

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| ✓ 470 Féminin | ✓ Laser Radial Féminin |
| ✓ 470 Masculin | ✓ Laser Standard Masculin |
| ✓ 49er Masculin | ✓ Nacra 17 Mixte |
| ✓ 49FX Féminin | ✓ RS:X 8.5 Féminin |
| ✓ Finn Masculin | ✓ RS:X 9.5 Masculin |

Attribution des titres

Les titres de Champion(ne)s de France Elite ne seront délivrés que sur les séries dont le classement général de la Semaine Olympique Française sera validé, sans minimum de participants.

Sur ces séries, les titres de Champion(ne)s de France Elite, Vice-Champion(ne)s et de 3^{ème} seront délivrés **aux trois premiers français** dans l'ordre du classement général de la Semaine Olympique Française par extraction (cf. Admissibilité), sans recalcul de points.

Dotation en prix

Les 3 premier(e)s coureurs ou équipages de chaque série (cf. Attribution des titres) se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72